



Safran : ils étaient plus de 2000 pour la feuille de paye et l'embauche des intérimaires

Sommaire

- ✓ Groupe Safran : les profits contre l'emploi page 2-
- ✓ Snecma services: un jugement sur le droit d'alerte page 3
- ✓ Attali : contre les droits des salariés page 4/5/6
- ✓ Données sur les grandes fortunes page 6
- ✓ Grands groupes: plus de profits plus de gâchis page 7/8

Groupe SAFRAN : la démonstration est faite : les profits d'hier cassent l'emploi d'aujourd'hui

Le 13 mars, plus de 2000 salariés du groupe SAFRAN ont manifesté à l'appel de la CGT devant le siège parisien quai Gallieni. Il faut remonter à 1988 pour trouver une telle affluence !

En cause :

a) la politique des salaires alors que les charges de travail sont assurées pour plusieurs années et que les dividendes aux actionnaires sont en hausse très sensible (0,22 € par action en 2006, 0,40 € en 2007),

La direction du groupe SAFRAN a beau brandir une série d'accords salariaux dans le groupe depuis le début de l'année, la mobilisation n'a fait que s'amplifier. Des actions ont lieu un peu partout dans le groupe, dans la région parisienne comme en province.

b) le refus d'embaucher les intérimaires

Ce qui est nouveau, et sans doute lié à la privatisation intervenue partiellement en 2004 et finalisée avec l'absorption de la SNECMA par SAGEM en 2005, c'est la répression. Un peu partout, des salariés en lutte, élus et non élus, sont pris en otage. Face aux sanctions et même aux menaces de licenciements les salariés ripostent en amplifiant leur mobilisation.

Mais une autre question commence à prendre de l'ampleur dans cette lutte pour la feuille de paie: celle de l'utilisation des profits.

SAFRAN, comme tant d'autres entreprises, externalise une partie non négligeable de ses charges de travail dans les zones permettant de pratiquer le dumping social et dans la zone dollar au prétexte d'échapper à la faiblesse de cette monnaie face à l'euro. En effet, comme Airbus, ce groupe où l'aéronautique tient la place essentielle, vend surtout en dollar tandis qu'il doit payer les salaires en euros (même si Safran dispose d'une couverture lui permettant d'amortir les chocs sur les taux de change).

150 millions d'euros chaque année, pour délocaliser des productions, ouvrir des entreprises nouvelles, créer des joint-ventures.

Ainsi, Safran, après les milliers d'emplois supprimés dans la dernière décennie, annonce, d'une part, encore une réduction d'effectifs en France de 1000 salariés pour 2008, et d'autre part, prévoit de tripler ses effectifs et achats à l'international, d'ouvrir de nouvelles unités et de renforcer la capacité de ses entreprises à l'étranger.

◆ C'est le cas de 3 nouveaux sites en Chine dont un joint-venture détenu à 85% par Safran conduisant de fait à une délocalisation de la Fonderie de Gennevilliers.

◆ C'est le cas aux Etats-Unis où Safran emploie déjà 4500 personnes et lance une nouvelle usine de moteurs d'hélicoptères tout en doublant la capacité de sa filiale Turboméca Texas.

◆ C'est le cas au Mexique où 3500 personnes travaillent pour le groupe Safran et où la filiale Snecma monte des centres d'usinages.

◆ C'est le cas en Inde avec l'ouverture de 6 sociétés en 6 ans et au Maroc.

Ces délocalisations ne sont possibles que parce que Safran s'est constitué un trésor de guerre mobilisant 150 millions d'euros chaque année en sacrifiant les salaires, l'emploi et la formation, tout cela sans toucher aux dividendes des actionnaires et même en rémunérant l'action à la hausse. En luttant pour gagner plus, et pour embaucher les intérimaires, non seulement les salariés veulent voir leurs efforts ou leurs compétences reconnus à leur juste valeur, ils se battent aussi pour la pérennité et le développement de l'emploi et des sites sur le territoire national.

De fait, ils interviennent pour infléchir les choix de gestion dans leur entreprise



UN JUGEMENT SUR LE DROIT D'ALERTE

Un arrêt rendu par la cour d'appel de Paris le 28 février 2008 a donné raison au Comité Central d'entreprise de la Snecma Services.

De quoi s'agit-il ?

Le 24 février 2004 le ministre de l'économie et des finances, M. Sarkozy, annonçait avec son homologue de la Défense, l'application de la loi du 19 juillet 1993 permettant de privatiser 21 entreprises dont la Snecma.

⌘ Lors de la réunion du 27/04 2004 du CCE de Snecma services, les élus votaient un « droit d'alerte ».

Refus de la direction qui contestait le motif de ce droit d'alerte et introduisait une procédure en référé le 30 juin 2004 devant le TGI de Versailles pour annuler cette délibération du CCE.

⌘ Le 3/08/2004, le juge des référés déboutait la direction, amenant celle-ci à donner dans un premier temps une partie des documents requis par l'expert du CCE.

⌘ Ce dernier présentait donc un rapport d'étape débattu le 19/01/2005 par le CCE.

⌘ Entre temps, les 2 Ministres avaient annoncé le « rapprochement » de la SNECMA et de la Sagem, rapprochement concrétisé le 11/05/2005. **Le CCE du 19/01/05 avait donc décidé un prolongement au droit d'alerte.**

⌘ Nouveau refus de la direction pour remettre les documents réclamés par l'expert dans le cadre de la poursuite de sa mission.

⌘ Le 30/09/2005, le CCE décidait de saisir en référé le TGI de Paris.

Celui-ci jugeant qu'il n'y avait pas lieu de saisir le référé **statuait sur le fond que la procédure d'alerte lancée lors de la privatisation partielle concernait aussi le rapprochement avec la Sagem et donnait ainsi raison au CCE. Jugement du 21/11/2006.**

La DG de Snecma Services a fait appel à l'encontre de ce jugement.

Non seulement le jugement du Tribunal est confirmé mais la Cour d'appel, par une argumentation très développée, justifie bien la justesse de l'extension de la procédure de droit d'alerte au processus de fusion. Celle-ci s'inscrit bien dans le cadre d'une même logique de la privatisation qui est au cœur des préoccupations des Élus et du travail d'expertise.

La Cour accueille la demande de dommages et intérêts que formulait le CCE (10.000 € accordés au CCE en plus de 2.000 € au titre des frais de justice, article 700 NCPC) en soulignant la volonté manifeste de l'entreprise de faire obstacle à l'exercice par le comité de son droit d'alerte...

Fin d'un épisode long mais qui pourra servir à créer le rapport de force sur les prochaines expertises de cette entreprise **mais aussi pour d'autres entreprises**. Cela montre que dans le contexte actuel on peut gagner face à une direction arrogante.

À exploiter sans délai par tous!!!

Cliquer sur le lien pour lire la totalité du jugement

<http://storage.canalblog.com/69/48/312448/23637693.pdf>

ATTAQUES EN RÉGLE CONTRE LES DROITS DES SALARIÉS DU SECTEUR PRIVÉ ET LES STATUTS PUBLICS

Sylvian Chicote

Jacques Attali se vante de la mise en œuvre effective de la moitié de ses 20 propositions fondamentales. C'est vrai pour plusieurs de ses propositions concernant le travail et l'emploi. Il pourrait d'ailleurs tout aussi bien dire que c'est le fil conducteur de son rapport, à savoir la baisse du coût du travail, qui est mis en application depuis des années.

Peu d'idées nouvelles en ce qui concerne le secteur privé.

Le rapport est dans la continuité des politiques réclamées depuis longtemps par le patronat, appliquées depuis plus de vingt ans par les gouvernements successifs et accélérées successivement par Chirac et plus encore par Sarkozy.

Parmi les décisions dites fondamentales on trouve d'abord l'effacement de la loi au profit de la négociation. Séduisante pour les syndicats, cette idée aboutit cependant à ce que la puissance publique se défasse de ses responsabilités en matière d'ordre public social et dans la pratique conduit à une diminution graduelle des droits des salariés. Au lieu de garanties légales complétées par des négociations pour plus de droits on demande aux syndicats de négocier en dessous de la loi. Cela fut manifeste lors des négociations sur la réduction du temps de travail : Martine Aubry prit la décision de tout renvoyer à la négociation dominée par le patronat et ses experts. Les résultats les plus négatifs des négociations, présentés comme novateurs, furent ensuite intégrés dans la loi pour aboutir à un échec de la RTT en ce qui concerne l'emploi et les conditions de travail.

C'est finalement la vieille idée de collaboration de classe qui est derrière cette promotion de la négociation bidonnée. En échange, ou en accompagnement, Attali propose de nouvelles règles sur la représentativité des syndicats fondées uniquement sur les élections et l'adoption du prin-

cipe des accords majoritaires pour la validation des accords (majorité en voix et non plus en nombre de syndicats). On applaudit à ces suggestions dont le Medef ne veut pas entendre parler. L'accord majoritaire en voix est réclamé depuis longtemps par la CGT. Les députés communistes ont, depuis dix ans, déposé des amendements en ce sens toujours rejetés par les ministres du travail successifs et les députés socialistes et de droite. Peut-être faudrait-il mettre sur ce point la droite au défi en déposant une nouvelle proposition de loi.

Contradictoirement à cette apparente promotion des syndicats, Attali propose de réduire la présence des représentants du personnel en doublant les seuils qui obligent à l'organisation d'élections (10 salariés pour les délégués du personnel et 50 pour le comité d'entreprise) Alors même que les entreprises de 10 à 20 salariés qui disposent de délégués sont très rares ! Il veut aussi réduire les moyens d'action du personnel dans les entreprises de moins de 250 salariés en fusionnant dans un « conseil d'entreprise » toutes les institutions : délégué syndical, délégués du personnel, comité d'entreprise et CHSCT.

Attali a également été entendu par avance en ce qui concerne la prétendue rupture amiable du contrat de travail puisqu'il s'agit d'un des gros morceaux de l'accord signé en décembre par tous les syndicats sauf la CGT. Ce mode de rupture aura inmanquablement comme effet de faciliter les licenciements, de mettre davantage la pression sur les salariés sans aucun effet pour l'emploi ; il diminuera les risques judiciaires pour les employeurs et sera un moyen fabuleux de fraude aux Asse-dic. Cet accord est si négatif qu'on peut se demander s'il est une manifestation de la « *fluidification des relations sociales* » chère à Monsieur Gautier Sauvagnac ?

Très dans « *la ligne* » aussi l'immigration renforcée, dite « *immigration choisie* » par le Président, afin de diminuer le coût du



travail en pesant sur les salaires et privant du même coup les pays en développement de leurs richesses humaines.

Attali remet également au goût du jour le remplacement d'une partie des cotisations patronales de sécurité sociale par une TVA sociale. Moyen très efficace pour baisser le coût du travail. On se souvient que cette idée avait coûté très cher à la droite à quelques jours du second tour des élections législatives de 2007. En l'absence d'élections nationales avant deux ans on peut craindre que le gouvernement remette l'ouvrage sur le métier.

On ne sera pas étonné qu'une place de choix soit réservée à l'une des obsessions majeures de Nicolas Sarkozy et de Laurence Parisot : travailler toujours plus. L'exigence du Medef de suppression de toute notion de durée légale du travail est reprise sous la forme de la permission qui serait accordée aux entreprises de déroger, par accord, à cette durée légale. On retrouve la volonté d'utiliser la négociation pour faire reculer les droits des salariés. Bien que cela ne soit pas d'actualité, la suppression de la durée légale du travail permettrait aussi en cas de reprise de la croissance, de substituer les heures supplémentaires à l'embauche et de maintenir ainsi un fort volant de chômage pour peser sur les salaires et les conditions de travail.

Travailler non seulement plus mais plus longtemps avec, là où elles existent, la suppression des limites d'âge à l'emploi. Inciter ainsi, comme dans d'autres pays européens, à travailler au-delà de 65 ans.

Travailler aussi le dimanche bien qu'on ne voit pas en quoi le travail du dimanche aurait le moindre effet sur la croissance vu que le pouvoir d'achat n'est pas fonction de la durée d'ouverture des commerces.

Jacques Attali propose encore d'étendre le chèque emploi service aux TPE. Cette mesure, applicable aux particuliers pour leur faciliter les démarches administratives est anodine en apparence, elle supprime la déclaration d'embauche, le contrat de travail et le bulletin de salaire. C'est en fait un risque accru de travail clandestin, de non paiement des heures supplémentaires, de non respect des conventions collectives. Ce serait aussi, avec la suppression du bulletin de salaire, des difficultés supplé-

mentaires pour les travailleurs précaires des TPE dans leurs démarches quotidiennes.

Fonction publique : le coup de massue

En ce qui concerne la fonction publique Jacques Attali n'a manqué ni d'imagination ni d'audace pour satisfaire le vieux rêve de tout ce que la France compte d'opposants au progrès. Il se place sur la même ligne que l'ancien stalinien et numéro deux du Medef Denis Kesller qui veut détruire tout ce qui s'est fait en France de 1944 à 1952 y compris le statut de la fonction publique.

A cette fin le rapport propose de généraliser, en prenant exemple sur la Grande Bretagne, toutes les politiques de sape des services publics à l'œuvre.

Il conviendrait dit-il de « *développer des agences pour remplir les missions opérationnelles de prestations de services* ». Le mode gestion décrit est celui des entreprises privées. Sont nommément cités : les services fiscaux, l'Insee, l'administration pénitentiaire, les services sociaux, le logement, la formation professionnelle. Il faudrait aussi poursuivre dans l'externalisation de missions considérées comme annexes comme les ressources humaines, les systèmes d'information, la formation des agents, les bâtiments....

Il est encore proposé de « *mettre en œuvre de manière systématique le principe du non remplacement de deux fonctionnaires sur trois* » en insistant : « *cette exigence d'efficacité devra être observée pour les trois fonctions publiques* ».

A l'inverse de l'exigence de proximité qu'expriment les citoyens il est aussi demandé de regrouper au siège de la région les services déconcentrés de l'État.

Pour les agents eux-mêmes il s'agirait de « *permettre aux employeurs publics de déterminer les conditions de rémunérations de leurs agents et revoir progressivement l'avancement automatique pour augmenter la part des promotions au choix* » en même temps que « *moderniser progressivement les modes de rémunération publics en mettant en place des primes liées à la performance collective et individuelle des agents.* »

Pour ceux qui n'auraient pas bien compris ce qui est visé, le rapport se réfère une nouvelle fois au modèle britannique où « *l'essentiel des agents publics est embauché dans un cadre contractuel, dans des conditions proches de celles du secteur privé, la fonction publique de carrière est réservée aux emplois stratégiques* » et propose donc d'« *assurer aux responsables des agences la liberté de choix entre les deux modes de recrutement* » et « *d'instituer dans toute la fonction publique une gestion managériale, dynamique et flexible des personnels* »

Au lieu de s'inspirer des garanties du statut de la fonction publique pour contribuer à sécuriser l'emploi dans le secteur public Jacques Attali, avec l'approbation chaleureuse de Nicolas Sarkozy régresse en appliquant au secteur public les recettes de gestion du secteur privé et l'insécurité fondamentale du contrat de travail lui-même de plus en plus instable.

Commentant ce rapport Ségolène Royal déclara : « La France a besoin de réformes, ce rapport a été fait pour aider la France et moi, je veux aider la France. »

Données issues du magazine « Challenges » sur les plus grandes fortunes professionnelles

Le total des 500 plus grandes fortunes professionnelles de France est passé en un an de 200 milliards d'euros (Mds) à 280 Mds et pèse désormais 15% du PIB contre 6% il y a dix ans.

Au cours de la décennie 1997-2007 le patrimoine professionnel des 500 plus grosses fortunes a triplé et a progressé trois fois plus vite que la richesse nationale.

Exemples:

Bernard Arnault (société LVMH) : sa fortune est passée en 10 ans de 3,3 Mds à 23 Mds ;
 Gérard Mulliez (Auchan) : 17 Mds ;
 Liliane Bettencourt (L'Oréal) : 15 Mds ;
 François Pinault (PPR) : 10 Mds ;
 Romain Zaleski (Homme d'affaires franco-polonais) : 9,1 Mds ;
 Vincent Bolloré (Groupe Bolloré) : 4,3 Mds ;
 Arnaud Lagardère : 802 millions ;
 Gérard- Augustin-Normand : 240 millions ;
 Le 500e : Pascal Lota (Corsica Ferries) : 60 millions

Le magazine économique indique que l'origine de cet enrichissement général des fortunes provient de la flambée des cours de la Bourse, de la multiplication des opérations juteuses de rachats d'entreprises, et du retour en grâce des valeurs d'internet.

En 1997 il suffisait d'une quinzaine de millions d'euros pour faire partie du classement.

Ce sont ceux-là mêmes qui ont bénéficié le plus des baisses d'impôts et exonérations diverses (14 milliards d'euro annuel à plein régime) adoptées par le parlement cet été à l'initiative de Sarkozy.



GRANDS GROUPES : PLUS DE PROFITS, PLUS DE GÂCHIS

Les grands groupes à base française (ceux qui sont cotés au CAC-40) accumulent d'énormes profits et les dilapident dans des opérations financières, contre l'emploi, les salaires, les qualifications et le développement des productions et des services.

Des profits monumentaux...

2004 : 66,2 milliards d'euros

2005 : 84,3 milliards d'euros

2006 : 97 milliards d'euros

2007 : 101 milliards d'euros

POUR L'ANNEE 2007

ARCELOR-MITTAL : 7,57 milliards d'euros (+19,15% sur 2006) avec moins de 2 % de ses bénéfices nets le groupe pourrait relancer et moderniser son site lorrain de Gandrange, y maintenir ses 575 emplois. **Mittal refuse.**

DANONE : 4,18 milliards d'euros (+208% sur 2006) quand le prix du yaourt s'envole, ce sont les bénéfices nets de Danone qui sont multipliés par 2 sur un an. Ceux-ci représentent le tiers du chiffre d'affaires: **Un record**

EDF : 5,62 milliards d'euros les bénéfices frôlent les 10 % du chiffre d'affaires, mais, cela à été obtenu en sacrifiant les investissements productifs depuis sa privatisation. **Résultat : la puissance électrique de l'entreprise a régressé en France de 100 à 96 GW heures depuis 2003.**

TOTAL : avec 13,18 milliards d'euros le groupe pétrolier bat un nouveau record. **Le baril à plus de 100 \$ ne fait pas le malheur de tout le monde.**

LAGARDÈRE: 0,53 milliard d'euros(+88%) - **EADS**: -0,45 milliards d'euros; en déficit.

Le groupe paye au prix fort ses pénalités de retard liées aux plans successifs de baisse des coûts salariaux, à l'insuffisance de recherche et de formation. **Mais Lagardère, son premier actionnaire, garde le moral : il a doublé les profits de son propre groupe.**

SANOFI: 7,11 milliards d'euros. Le conseil d'administration de sanofi-aventis a décidé de proposer une progression de 18,3% du dividende par rapport à l'exercice précédent. L'industrie pharmaceutique a l'habitude de justifier ses besoins élevés de profit pour financer la recherche, **mais en distribuant 40 % de ses bénéfices à ses actionnaires, Sanofi brûle ses principales cartouches.**

BNP PARIBAS : 7,82 milliards d'euros

FRANCE TÉLÉCOMS : 6,30 milliards d'euros

AXA : 5,67 milliards d'euros

Bien sûr, le second semestre risque de porter les stigmates du ralentissement de l'activité depuis l'été dernier et de la crise du « subprime » qui va impacter les résultats bancaires. Et ces profits colossaux ne doivent pas, non plus, cacher les difficultés considérables rencontrées par nombre de PME, du fait tant des conditions drastiques que leur réservent les banques que de celles qu'imposent les grands groupes à leurs sous-traitants.

Ajoutons, que pour plus de **80% ces énormes profits proviennent d'activités délocalisées** par les groupes à l'étranger, notamment aux États-Unis et dans la zone dollar, au détriment des productions nationales, mais européennes aussi, qu'ils continuent de dévitaliser.

Rappelons, à ce propos, que les sorties brutes de capitaux au titre des « **investissements directs à l'étranger** » ont beaucoup augmenté, particulièrement en direction des Etats-Unis.

Ainsi, selon la Banque de France, leur cumul sur 12 mois totalisait :

- **97,3** milliards d'euros fin décembre 2005
- **91,7** milliards d'euros fin décembre 2006
- **137,8** milliards d'euros fin août 2007

...Gâchés dans les opérations financières et les sorties de capitaux :

L'argent de ces profits est largement utilisé, soit à se désendetter, soit à accroître la rentabilité rendue aux actionnaires.

En 2006, sur **97** milliards d'euros de bénéfices nets, les groupes du CAC-40 ont reversés **32** milliards d'euros aux actionnaires et rachetés pour **8** milliards d'euros leurs propres actions afin d'en faire monter les cours en bourse et croître le rendement par action. Autrement dit, **40%** des bénéfices ont servi, en 2006, à enrichir les actionnaires, au lieu de servir à faire croître la recherche, les qualifications, les salaires l'emploi, avec des investissements réels efficaces.

Mais les entreprises ont à leur disposition non seulement l'argent des profits qu'elles réalisent grâce au travail et à la créativité de leurs salariés, mais aussi l'argent des fonds publics et celui des créanciers, notamment les crédits des banques.

Ainsi, selon les comptes de la Nation (INSEE), en 2005, les entreprises non financières ont pu disposer de **567** milliards d'euros de ressources nouvelles : **342** milliards de ressources générées par leur propre activité et **225** milliards de ressources financières venant de l'extérieur de leur activité (fonds publics, crédits bancaires, ressources du marché financier).

Sur ce total, elles ont dépensé :

- **224** milliards d'euros en prélèvements financiers (intérêts, dividendes),
- **173** milliards d'euros en investissements purement financiers
- **170** milliards d'euros en investissements productifs.

Autrement dit, plus de **70%** de ces immenses ressources mises à la disposition des entreprises sont allées à la finance, au lieu de servir la promotion de l'emploi, des qualifications et des salaires, de la recherche et des investissements réels.